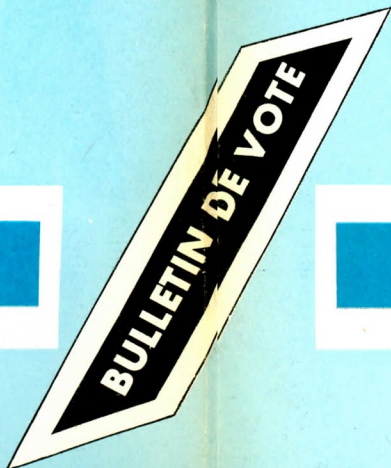


le
Bulletin
du

pionnier

PUBLIÉ PAR LES SYNDICATS DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC (CSN), MONTRÉAL, LE 31 OCTOBRE 1969 VOL. 5 NO. 4

PROCÉDURE DE MISE EN NOMINATION



ELECTION

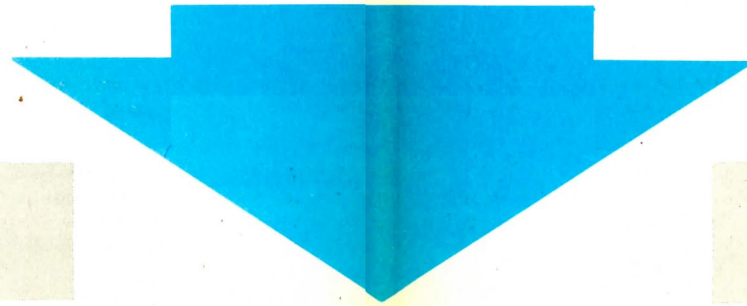
DES

OFFICIERS DE SECTEURS

BUREAU — ENTREPÔT — MAGASIN

AINSI QUE LES MEMBRES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES: UN MEMBRE POUR CHAQUE SECTEUR

PROCÉDURE DE MISE EN NOMINATION DES SECTEURS



BUREAU

Postes en nomination:

Président
Vice-Président
Secrétaire

1 membre du Comité
surveillance de finance.

MAGASIN

Postes en nomination:

Président
Vice-Président
Vice-Président
Secrétaire

1 membre du Comité
surveillance de finance

ENTREPOT

Postes en nomination:

Président
Vice-Président
Secrétaire

1 membre du Comité
surveillance de finance.

Tel que convenu dans la constitution du Syndicat, nous débutons la procédure d'élection des secteurs.

Tout membre qui veut devenir candidat aux postes des secteurs concernés ci-haut, doit remplir un bulletin spécial signé par le président et le secrétaire d'élection, et ce, pour chaque poste. Vous devez demander ce bulletin spécial à Monsieur Conrad Parent, C.P. 250 station "N" Montréal, avant le dix (10) novembre 1969 à minuit.

Sur réception de votre demande, un bulletin vous sera envoyé, lequel vous devrez remplir au complet avec au moins dix (10) signatures de membre en règle du secteur concerné. Vous devez ensuite retourner ce bulletin scellé au casier postal ci-haut mentionné, et ce, avant le vingt-et-un (21) novembre 1969 à minuit.

Les candidats devront être des membres qui travaillent dans le secteur concerné, et les bulletins devront être signés par au moins dix (10) membres en règle du secteur concerné.

La date, l'heure et le lieu des élections, ainsi que les noms des candidats et leur antécédent au sein du Syndicat, vous seront communiqués dans un prochain journal.